

**ABOLITION ENVISAGÉE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE  
QUI CONSEILLERA LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES ENJEUX JEUNESSE?**

**Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2010** – Le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale a appris lors du dépôt du budget l'intention du gouvernement du Québec d'abolir plusieurs organismes gouvernementaux, dont le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ). Selon l'information rendue publique, ses activités seraient transférées au Secrétariat à la jeunesse (SAJ).

Le Forum jeunesse est vivement préoccupé par cette situation. L'abolition du CPJ pourrait entraîner un vide important sur les plans de la compréhension et du suivi des problèmes auxquels font face les jeunes. « Son mandat, de conseiller le ministre responsable des dossiers jeunesse, en l'occurrence le premier ministre, sur toute question relative aux jeunes, survivra-t-il à cette disparition? Le SAJ, dont le principal mandat est d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse et d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine, aura-t-il les ressources, mais surtout l'indépendance nécessaires pour exercer ce rôle conseil et faire les suivis nécessaires? », se questionne le président du Forum jeunesse, Jean-Luc Lavoie.

Le CPJ, seul organisme gouvernemental dirigé par des jeunes, a démontré au cours de son existence une grande rigueur dans ses travaux et a développé une approche bien à lui pour documenter plusieurs facettes de la vie des jeunes. À de nombreuses occasions il leur a donné une voix, dans des domaines aussi diversifiés que la parentalité, la politique municipale, la citoyenneté, les centres jeunesse, l'homophobie, etc.

« Qu'advient-il des avis, recherches et mémoires passés et surtout, ceux qu'il reste à effectuer? », conclut M. Lavoie.

– 30 –

**À propos du Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale**

Le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale est la table de concertation jeunesse liée à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. Il est soutenu financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec. Il a pour mandats de susciter la participation citoyenne des jeunes, de développer des actions jeunesse structurantes et de soutenir financièrement des projets locaux et régionaux par l'intermédiaire du Fonds régional d'investissement jeunesse.

**Source et informations :**

Louis-Christian Drouin, agent de participation citoyenne et de communication

Tél. : 418 529-8475

Courriel : lchristian.drouin@crecn.qc.ca